

Peut-on encore se payer le luxe de financer l'école privée ?

30 ans après les grandes manifestations pour la défense de l'école dite "libre", et dans le contexte actuel de regain réactionnaire, cette question peut sembler provocatrice.

Cependant, à l'heure où les budgets d'austérité du gouvernement et les rapports de la Cour des comptes cherchent des domaines où générer des économies, ne mérite-t-elle pas que l'on s'y arrête ?

L'Éducation était présentée comme une priorité du gouvernement socialiste, mais force est de constater qu'au-delà des annonces d'intention, la rigueur contraint les ambitions affichées. Il en est ainsi tout récemment de l'éducation prioritaire. V. Peillon, en lançant son plan de réforme des ZEP en janvier dernier, faisait remarquer qu'un élève de Creteil coûte 47% de moins que celui scolarisé à Paris. De ce constat, il imagina un temps récupérer des moyens en demandant un sacrifice aux CPGE.

Mais pourquoi donc l'auteur de la Charte de la laïcité ne songea-t-il pas plutôt à demander quelques sacrifices à l'enseignement privé sous contrat ?

Avec plus de 7 Mds d'€ de budget, dont près de 900 millions consacrés à son fonctionnement (entretien, chauffage, électricité, mobilier...) et à ses frais pédagogiques, le gouvernement ne disposerait-il pas ainsi de ressources pour financer ses projets pour l'école publique ? Rappelons que le budget de l'éducation prioritaire s'élève à 1,13 Mds pour 20% des élèves scolarisés et que tous les rapports le juge insuffisant pour répondre aux besoins et à ses objectifs de lutte contre les inégalités. À budget constant, le dispositif REP+ propose donc pour la rentrée 2014 une réallocation des moyens, y compris au détriment de certains établissements ZEP. Le mouvement de grève dans le 92 et le 93 est en partie la manifestation de ce constat amer.

Alors que les inégalités sociales augmentent, nous pouvons sans doute exiger des familles de "l'école libre" (17% des élèves scolarisés), qu'elles ne fassent plus supporter leur choix sur les fonds publics que l'on restreint par ailleurs. Cette "Liberté" brandie si haut et fort en 1984 ne doit pas faire oublier qu'elle se finance d'abord sur le budget de l'État et des collectivités territoriales. Peut-on encore accepter tel gaspillage, au détriment de l'égalité d'accès à l'éducation de tous les élèves ? Au-delà, n'est-on pas aussi en droit d'attendre du SNES qu'il s'affirme à l'offensive pour porter nos valeurs de progrès et de laïcité, pour faire de cette revendication une première étape avant l'unification de toute l'école dans le service public ?

Damien Besnard, École émancipée, Créteil (93).